

ATTESTATION DE FORMATION

R431 Port du Harnais
Travail en Hauteur



Santé au Travail

L'attestation de formation a été créée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). La CNAMTS a élaboré des recommandations qui définissent le référentiel de connaissances et les conditions de passage des tests. L'attestation de formation valide donc les connaissances et le savoir-faire du candidat.



#1 QU'EST-CE QU'UNE ATTESTATION DE FORMATION ?

L'attestation de formation est établie et délivrée par un organisme de formation qui assure au salarié une formation et un contrôle de ses connaissances. Suite à cette formation obligatoire, l'employeur pourra donc délivrer une attestation de formation

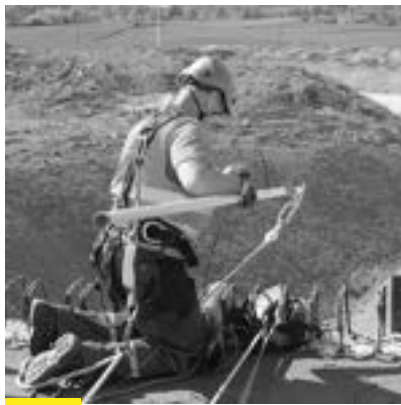
#2 QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FORMATION R431 ?

POUR LE SALARIÉ

- > Identifier les différents risques de chute et les règles de prévention
- > Savoir effectuer un travail en hauteur en toute sécurité
- > Utiliser les moyens de protection (collective et/ou individuelle) adaptés aux activités
- > Maîtriser le port du harnais de sécurité

POUR L'EMPLOYEUR

Etre en accord avec la réglementation en vigueur et pouvoir délivrer au salarié une autorisation de conduite. La formation est conforme à la recommandation de la CNAMTS et facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.



#3 QUEL EST LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LA R431 ?

Toute personne débutante ou expérimentée souhaitant acquérir et maîtriser les règles de travail en hauteur.





#4 COMMENT SE PASSE LA FORMATION SI2P ?

La formation peut être délivrée en centre de formation ou dans vos locaux.

Le programme de formation est composé de deux parties distinctes : Théorique et pratique, seule la partie théorique est évaluée par un test. Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par le testeur agréé.

Les pré requis pour la formation sont :

- > Etre âgé de 18 ans
- > Comprendre et parler le français
- > Avoir l'aptitude médicale

#5 QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU R431 ?

- > Une réactualisation des connaissances est préconisée tous les 3 ans
- > Le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période.

#6 LA SOLUTION Si2P

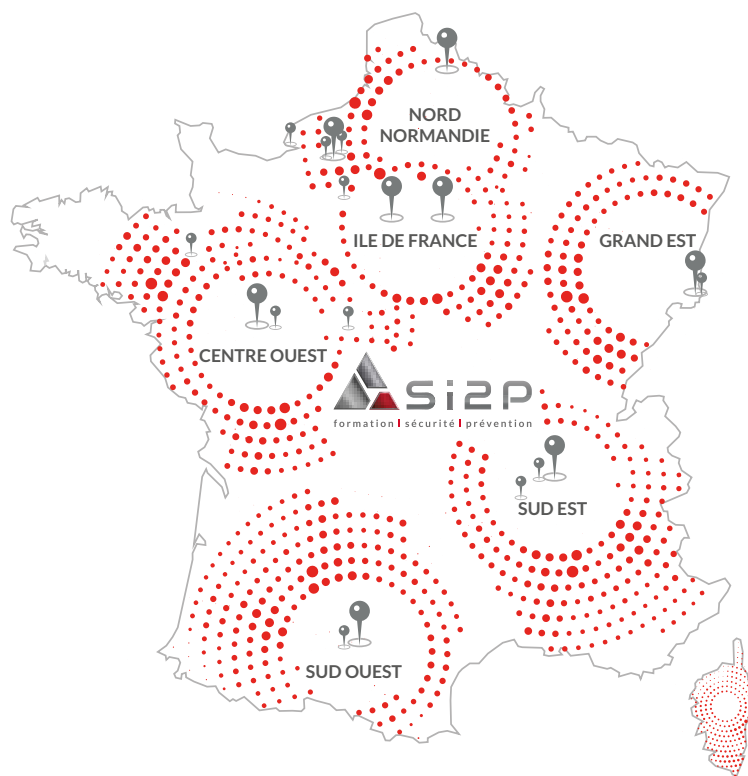
- > Formation Travail en hauteur

Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter



Cliquez [\[ici\]](#) et retrouvez toutes nos formations dans notre catalogue.

LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34